



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1781 et 1782

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1781 intitulé :

Règlement remplaçant le Règlement n^o 1566 (RMH 450) sur les nuisances

QUE le règlement n^o 1782 intitulé :

Règlement remplaçant le Règlement n^o 1561 (RMH 110) sur les systèmes d'alarme

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 2 juillet 2019;

QUE ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} août 2019;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3^e) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca